

La CAPEB met à l'honneur l'œuvre artisanale charpente bois

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, organise son 2^{ème} concours photos de l'œuvre artisanale sur le thème de la charpente traditionnelle en bois, intitulé : « Concours de l'œuvre artisanale charpente bois de L'union Charpente Menuiserie Agencement de la CAPEB ».

A cette occasion, la CAPEB invite les artisans du bâtiment et les charpentiers à envoyer les photos de leurs plus belles réalisations, dans la limite de 10 clichés maximum.

Organisé du 15 mars au 15 mai 2023, ce concours est gratuit et ouvert exclusivement aux charpentiers adhérents de la CAPEB.



Parmi les éléments constitutifs du dossier de participation :

- Plan de conception de la charpente (1 fichier PDF)
- Note de calcul de la charpente si existante (1 fichier PDF)
- Photo avec vue de l'ensemble de la charpente (3 photos max)
- Photo de détails de la charpente pour juger de la qualité technique (5 photos max)
- Qualité et intégration dans l'ouvrage (3 photos max)

Chaque photo devra être accompagnée d'un texte explicatif avec les détails techniques valorisés sur la photo ainsi que les indications sur le lieu de prise de vue.

Le dossier de participation complet devra être chargé sur la plateforme numérique (via WeTransfer) et envoyé à l'adresse mail concours.oeuvre.artisanale@capeb.fr avant le 15 mai 2023 à minuit.

L'ensemble du règlement du concours est disponible en cliquant [ici](#)

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (59 300 entreprises fin 2021).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :

- 545 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, dont 375 000 entreprises travaillant sans salarié (incluant 152 000 en micro-entreprises) et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 516 000 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment
- 52 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.

